

# PAPRI Pact

2026



**Service prévention santé et sécurité**  
F3SCT 06/2026

Reims.fr

GRAND  
REIMS  
COMMUNAUTÉ URBAINE

## **Contexte :**

Document réglementaire issu de l'obligation de prévention des risques professionnels, le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail) est réalisé dans la collectivité sur la base du document unique.

Ce programme fixe la liste détaillée des mesures de prévention devant être prises au cours de l'année à venir, ainsi que les conditions d'exécution et l'estimation du coût de chaque mesure.

## **Sommaire :**

### **PARTIE I – BILAN 2025**

- **Synthèse**

### **PARTIE II – Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail**

- **Sécurité - Risque routier**
- **Sécurité - Risque agression**
- **Sécurité - Violences sexistes**
- **Santé – Alcool**
  
- **Analyses organisationnelles**
  - Santé – traçabilité des expositions
  - Sécurité – Formation sécurité en interne
  - Sécurité – Entretien des EPI haute visibilité
  
- **Projets**
  - Travaux / rénovation / modernisation
  - Expérimentation ACT
  - PPMSu - CUGR
  - Formations à la sécurité

## PARTIE I – BILAN 2025

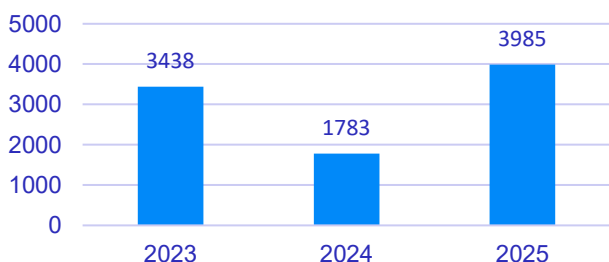
### A. Bilan des accidents de travail

Ce PAPRIPACT s'appuie sur les données transmises lors des bilans 2025 présentés au cours des dernières formations spécialisées santé, sécurité et conditions de travail organisées en janvier 2026.

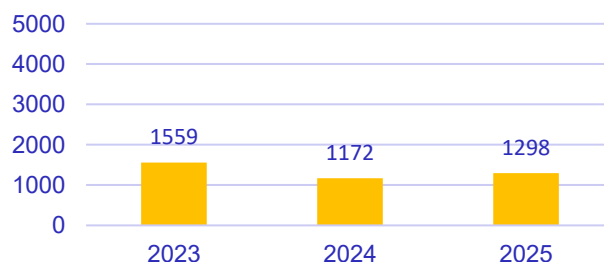
Les indicateurs montrent une baisse marquée des CITIS entre 2023 et 2024, suivie d'une remontée en 2025, tant pour la Ville de Reims que pour le Grand Reims.

Parallèlement, les accidents du travail (AT) présentent une tendance globale à la hausse sur la Ville de Reims et une évolution plus fluctuante pour le Grand Reims.

Nombre de citis - Ville de Reims

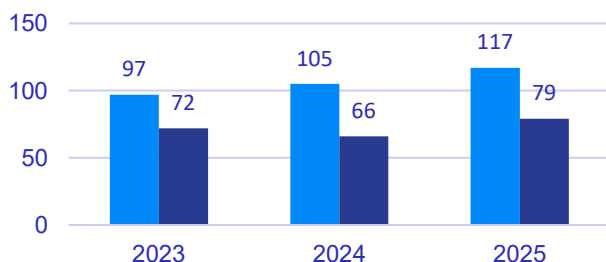


Nombre de citis - Grand Reims

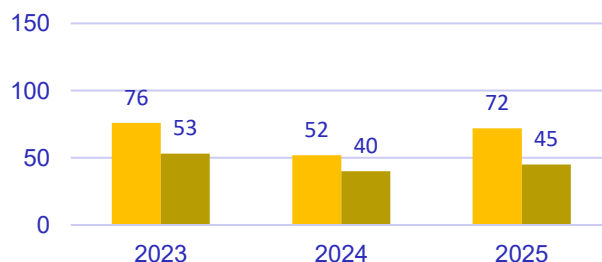


Données relevées le 1er avril de l'année n+1

Nombre d'AT - Ville de Reims



Nombre d'AT - Grand Reims

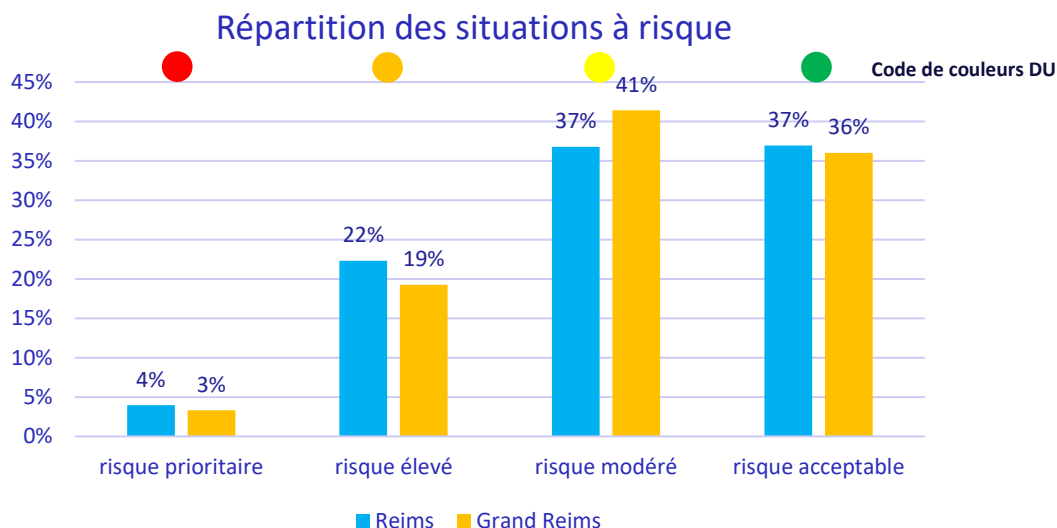


Il a été également constaté un allongement global des durées d'arrêt en 2025, avec une progression des arrêts de très longue durée (> 90 jours) et un recul des durées intermédiaires sur la Ville de Reims.

Pour le Grand Reims, la hausse marquée des arrêts de moins de 15 jours en 2025 s'accompagne d'une diminution des arrêts de longue durée, traduisant une tendance à des arrêts plus courts

La répartition des accidents du travail met en évidence une prédominance des causes liées aux chutes de plain-pied (forte amplification en 2025) et à l'activité physique (manutentions).

## B. Bilan de l'EvRP



Le graphique montre une prédominance des situations à risque modéré et acceptable pour Reims et le Grand Reims.

La proportion de risque modéré est particulièrement élevée dans le Grand Reims (environ 42 %) par rapport à Reims (environ 37 %).

Les situations à risque élevé sont moins nombreuses, avec une proportion plus importante à Reims (environ 22 %) qu'au Grand Reims (environ 19 %).

Enfin, les risques prioritaires sont très faibles dans les deux collectivités, représentant moins de 5 %, ce qui indique une bonne maîtrise globale des situations les plus critiques.

Pour rappel, le présent PAPRIPACT commun se concentre exclusivement sur les risques transversaux partagés entre directions. Les risques spécifiques à chaque direction font quant à eux l'objet de plans d'actions dédiés, déclinés dans les PAPRIPACT-UO propres à chaque unité organisationnelle.

## D. Plan d'action

- **Sécurité - Risque routier :**

Afin de renforcer la prévention du risque routier, les collectivités orienteront prioritairement leurs actions de formation et de sensibilisation vers l'utilisation des véhicules motorisés légers. Cette orientation s'appuie sur les constats issus du dernier bilan de sinistralité, qui mettent en évidence les principales situations à l'origine des accidents :

- 31 % des accidents sont liés à des interdictions relatives (demi-tour, sortie parking...)
- 26 % des accidents responsables sont liés à un choc par l'arrière
- 9 % sont liés à un changement de file
- 7 % ont été provoqués à la suite d'une infraction du conducteur (feu rouge, refus de priorité...)

### Υ Mesure n°1 :

⇒ Déployer des ateliers de sensibilisation aux bonnes pratiques de conduite des véhicules légers.

- **Pilote :** Service des assurances (MAJ)
- **Appuis techniques :** Service prévention santé et sécurité (DRH)
- **Délai :** décembre 2026
- **Coût :** 3 000 € (6 sessions entre septembre 2026 et avril 2027 pour 80 à 90 stagiaires)

### Υ Mesure n°2 :

⇒ Déployer des ateliers de sensibilisation au contrôle de premier niveau des véhicules (état des pneus, usure des balais, feux...).

- **Pilote :** Service moyens mobiles affectés (DMGM)
- **Appuis techniques :** Service prévention santé et sécurité (DMGM)
- **Délai :** juin 2026
- **Coût :** - € (3 sessions)

### Υ Mesure n°3 :

⇒ Déployer des formations de perfectionnement à la conduite des véhicules légers, en complément de l'offre existante. Des formations de prise en main des nouveaux véhicules électriques sont par ailleurs organisées par la direction des moyens généraux et mobiles.

- **Pilote :** Développement des compétences (DRH)
- **Appuis techniques :** Service moyens mobiles affectés (DMGM)
- **Délai :** juin 2026
- **Coût :** 3 500 €

- **Sécurité - Risque agression**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service et de la prévention des situations d'invisibilité, les collectivités poursuivent, à travers leur démarche « Label qualité relation usagers », l'analyse des situations et des organisations de travail exposant les agents à des actes hostiles (incivilités, agressions verbales ou physiques), afin de réduire durablement les facteurs de risque.

À ce titre, 5 mesures ont été intégrées au PAPRI Pact 2026 afin de renforcer la prévention et sécuriser les conditions d'exercice des agents d'accueil.

En complément, un catalogue de formations dédié aux chargés d'accueil est mis à disposition, incluant notamment des modules relatifs à la gestion du stress, des conflits et de l'agressivité.

**Υ Mesure n°1 :**

⇒ Réaménager la mairie de proximité de Châtillons (enquête accident 2025) : suppression du poste de travail isolé, sécurisation du passage entre la zone publique et les postes de travail...

- **Pilote :** Service des travaux d'entretien (DMB)
- **Appuis techniques :** Service Reims contact et mairies de proximité (DRSUEC)
- **Délai :** octobre 2026
- **Coût :** 70 000 €

**Υ Mesure n°2 :**

⇒ Produire et installer un outil numérique permettant aux chargés d'accueil de diffuser une pré-alerte silencieuse au manager ou au personnel présent sur site.

- **Pilote :** Véronique VISNEUX
- **Appuis techniques :** Secteur développement et sites internet (DSN)
- **Délai :** septembre 2026
- **Coût :** - €

**Υ Mesure n°3 :**

⇒ Rédiger un guide de sensibilisation destiné aux managers

- **Pilote :** Sylvain GERMONT
- **Appuis techniques :**
- **Délai :** Décembre 2026
- **Coût :** - €

#### Υ **Mesure n°4 :**

⇒ Rédiger une procédure de mise en sécurité pour les agents des mairies de proximité

- **Pilote :** Sylvain GERMONT
- **Appuis techniques :**
- **Délai :** mai 2026
- **Coût :** - €

#### Υ **Mesure n°5 :**

⇒ Organiser une formation à l'accompagnement des agents ayant vécu une situation conflictuelle à l'accueil pour les managers de proximité.

- **Pilote :** Véronique VISNEUX
- **Appuis techniques :**
- **Délai :** juin - juillet 2026
- **Coût :** 8 400 €

- **Sécurité - Violences sexistes**

Sur la base de l'état des lieux découlant du baromètre sur les violences sexistes et sexuelles au travail produit en 2025, une action sera accomplie lors du 1<sup>er</sup> semestre 2026 :

#### Υ **Mesure n°1 :**

⇒ Proposer 4 sessions de formation (théâtre forum)

- **Pilote :** Magali Sanchez (DRH)
- **Appuis techniques :** Service développement des compétences (DRH)
- **Délai :** mars et novembre 2026
- **Coût :** 3 000 €

- **Santé – Alcool**

La consommation d'alcool au travail représente un risque majeur pour la sécurité, la santé des salariés et la performance des collectivités. Elle peut entraîner une baisse de vigilance, l'apparition d'accidents et nuire au climat professionnel.

#### Υ **Mesure n°1 :**

⇒ Proposer des ateliers de sensibilisation aux directions volontaires. Les collectivités se sont fixées comme objectif 15 ateliers (1 heure) pour cette année.

- **Pilote :** Pôle QVCT(DRH)
- **Appuis techniques :** Service santé au travail (DRH)
- **Délai :** juin 2026
- **Coût :** 3 500 €

- **Analyses organisationnelles**

- Santé – traçabilité des expositions

Dans la continuité de la mise en place du service de médecine du travail, opérationnel en 2024, et des dernières évolutions réglementaires, il apparaît nécessaire de réévaluer notre processus de suivi des expositions des agents aux substances CMR et aux autres facteurs de risques réglementés (rayonnements optiques artificiels ...). Les pratiques actuelles doivent être consolidées afin de garantir l'exhaustivité des données, leur actualisation et leur exploitation à des fins de prévention. Cette évolution s'inscrit dans une logique de structuration progressive du service de santé au travail. Elle constitue enfin un levier essentiel pour améliorer la protection de la santé des agents sur le long terme.

**Υ Mesure n°1 :**

⇒ Réévaluer les process : exposition accidentelle, exposition permanente

- **Pilote** : Service prévention santé et sécurité (DRH)
- **Appuis techniques** : Service santé au travail (DRH)
- **Délai** : décembre 2026
- **Coût** : - €

- Sécurité – Formation à la sécurité en interne

L'école de formation interne engage une évaluation de la qualité des formations sécurité afin de vérifier leur adéquation aux exigences réglementaires et aux besoins opérationnels. Cette démarche porte sur la pertinence des référentiels techniques, l'efficacité des méthodes pédagogiques et leur capacité à répondre aux réalités du terrain.

L'objectif est d'identifier les axes de progrès afin de renforcer l'impact des actions de formation sur la prévention, la sécurité et les conditions de travail des agents.

**Υ Mesure n°1 :**

⇒ Réévaluer les formations : travaux en hauteur, espaces confinés, engins des espaces verts

- **Pilote** : Service prévention santé et sécurité (DRH)
- **Appuis techniques** : Service développement des compétences (DRH)
- **Délai** : septembre 2026
- **Coût** : 4 000 €

**Υ Mesure n°2 :**

⇒ Créer ou proposer des formations pratiques gestes et postures dédiées aux métiers d'ATSEM, aux PPMS jeunes, au risque électrique (niveau personne avertie), au risque d'explosion (les bases) et aux appareils de protection respiratoire.

- **Pilote** : Service prévention santé et sécurité
  - **Appuis techniques** : Service développement des compétences
  - **Délai** :
  - **Coût** : 0 €
- Sécurité – Entretien des EPI haute visibilité

La collectivité a l'obligation de fournir, d'entretenir et de maintenir en état de conformité les équipements de protection individuelle, notamment les vêtements haute visibilité (HV), afin de garantir leur efficacité dans le temps (article R.4323-95). Cet entretien inclut le nettoyage et le suivi des EPI pour garantir notamment les propriétés réfléchissantes. Dans ce contexte, le renouvellement du marché de blanchissage constitue une opportunité pour les collectivités de réorganiser les modalités de gestion de ces EPI HV. Cette démarche vise à renforcer la traçabilité et à améliorer la conformité réglementaire tout en sécurisant les agents exposés

#### Υ **Mesure n°1** :

⇒ Promouvoir le recours au service de blanchissage auprès des services

- **Pilote** : Secteur plateforme approvisionnements
- **Appuis techniques** : Service prévention santé et sécurité
- **Délai** :
- **Coût** : 0 €

#### Υ **Mesure n°2** :

⇒ Formaliser les modalités de suivi et contrôle des EPI pour les services souhaitant maintenir l'entretien en régie

- **Pilote** : Secteur plateforme approvisionnements
- **Appuis techniques** : Service prévention santé et sécurité
- **Délai** :
- **Coût** : 0 €

- **Projets**

- Travaux / rénovation / modernisation

Plusieurs opérations de rénovation et de réaménagement sont programmées en 2026 afin d'améliorer la sécurité, la fonctionnalité et les conditions de travail sur les sites concernés :

1. Médiathèque Jean Falala - Travaux aménagement bureaux R+1
2. Musée Saint-Remi - Réfection bureaux
3. Direction de la Maintenance des Bâtiments - Réorganisation des bureaux des techniciens situés au niveau de la passerelle
4. DMM rue de Taissy - Réfection du local du secteur pavoisement
5. Mairie de proximité des Châtillons - Réaménagement de l'accueil
6. Direction des Ressources Humaines - Réaménagement de différents bureaux
7. Immeuble Max Rousseaux - Réfection de bureaux, tisaneries et sanitaires
8. Hôtel de la Communauté - Rénovation de bureaux
9. DSN - Aménagement locaux du SRIG
10. STEP Saint-Brice-Courcelles - Création de bureaux dans le bâtiment supervision
11. Direction de l'Urbanisme - Rénovation de bureaux
12. Groupe scolaire Léopold Charpentier - Modernisation du SSI
13. Bâtiment Rue Arthur Décès - Modernisation du SSI
14. Groupe scolaire Jean d'Aulan - Modernisation du SSI

- Expérimentation ACT

Une expérimentation portant sur l'acquisition d'exosquelettes passifs sera conduite afin d'évaluer leur intérêt en matière de prévention des risques liés à l'activité physique. Le périmètre retenu couvre trois unités de travail volontaires : cuisine méridienne, pré-collecte et secteur peinture. L'évaluation portera sur l'adéquation de ces équipements aux contraintes réelles des postes, sur leurs effets en matière de réduction des efforts et de fatigue, ainsi que sur les conditions d'un éventuel déploiement futur.

- Cuisine méridien (DRH-PAPRIACT DRH 25/26),
- Pré-collecte (Direction des déchets)
- Secteur peinture (Direction de la maintenance des bâtiments).

Cette démarche permettra d'analyser l'adéquation de ces équipements aux contraintes réelles des postes concernés et de définir les process d'acquisition. Les retours d'expérience des agents et des encadrants serviront à orienter les décisions de déploiement futur.

- Convention FIPHFP

Les collectivités conventionneront en 2026 avec le FIPHFP afin de consolider leur politique handicap. Cette démarche reposera sur un diagnostic « primo-accédant », financé en partie par le FIPHFP, permettant d'objectiver les besoins et d'identifier les leviers d'action. Le conventionnement doit permettre de mieux coordonner les actions, de mobiliser les financements disponibles et de renforcer la lisibilité de l'engagement de la collectivité en matière d'inclusion et d'égalité professionnelle.

- PPMSu - CUGR

Dans le cadre de la mise en place des PPMS unifiés par l'Education Nationale (Plan particulier de mise en sûreté), le Grand Reims engage une démarche d'harmonisation et de modernisation des dispositifs d'alerte existants. L'objectif est de garantir une meilleure réactivité et une compréhension homogène des consignes en situation d'urgence (risque d'intrusion malveillante et risques majeurs naturels et technologiques : transport de matières dangereuses, tempêtes).

Cette démarche s'accompagnera du déploiement de dispositifs d'alarme adaptés sur l'ensemble des sites concernés (58 établissements au sens de l'Education Nationale sur 2 ans). Parallèlement, des formations pratiques seront dispensées aux agents des écoles et du périscolaire afin de renforcer leur capacité à réagir efficacement. Cette approche vise à sécuriser les publics accueillis et le personnel et à perfectionner la gestion des situations de crise.

- Plan de formation

Le tableau ci-après présente les principales formations de prévention des risques professionnels programmées en 2026. Il offre une vision structurée des priorités en matière de montée en compétences. Les formations plus spécifiques sont, quant à elles, déclinées dans les PAPRIPACT propres à chaque direction.

Famille	Type	Nombre de stagiaires	Observation
Autorisation de conduite	grue auxiliaire	15	
	manutention	7	
	pont roulant	8	
Domage des réseaux	AIPR	52	opérateur/encadrant/concepteur
Habilitation électrique	non électricien	100	B0-Be-BS et BF
	électricien	15	B2-B1-BR-BC-Bessai
Routier	arrimage	8	
Amiante	sensibilisation	6	
	MO	7	
Tronçonneuse		30	
CATEC		80	3 prérequis : signalisation temporaire - risque respiratoire - hauteur (module sauvetage)
Manipulation gaz		0	
Sauveteur grimpeur		9	
SST		200	95% en session de recyclage
PSSM		90	
		<b>330</b>	

